

L'EXERCICE DU POUVOIR DISCIPLINAIRE

CLASSE VIRTUELLE ET PRESENTIEL

Objectifs

Connaître les différentes sanctions disciplinaires et apprécier la gravité des fautes

Identifier les points de vigilance et les erreurs à éviter pour agir en conformité avec le Code du travail et les dispositions conventionnelles

Programme

- La caractérisation et la preuve de la faute
- Les sanctions disciplinaires
- Les délais de prescription
- Les règles procédurales à respecter : sanctions mineures à lourdes
- L'exercice du pouvoir disciplinaire sur les salariés à statut particulier : représentants du personnel, les salariés en arrêt de travail, en grève...
- Les risques judiciaires

Les supports seront adressés par voie électronique

Durée

3 heures

Intervenant

Avocat spécialisé en droit social
- Cabinet Ad Legis.

Public(s) et prérequis

Directeurs, DRH / RRH,
Assistant RH, Secrétaire.

Nombre de participants

5 à 15

Modalités d'accès à la formation

Disposer d'un ordinateur avec une connexion internet, d'un micro et d'une webcam

Méthodes pédagogiques

Le formateur fera appel à un ensemble de techniques pédagogiques, permettant une alternance d'apports théoriques et de cas pratiques afin d'acquérir un ensemble de connaissances conformes aux objectifs pédagogiques.

Evaluation des acquis

Mises en situation, cas pratiques, exercices...

Une fiche d'évaluation sera remise aux stagiaires afin qu'ils puissent évaluer le contenu pédagogique et la méthode employée.

Une attestation de stage sera établie pour chaque participant à l'issue de la formation.

Tarif :

Coût pédagogique : 150 €

Informations pratiques

Horaires : 9h30-12h30

Les informations de connexion seront transmises après réception du bulletin d'inscription. Un contact URIOPSS sera indiqué aux participants en cas de problème technique